

Contester une amende

La contestation s'effectue au moyen du formulaire adressé en accompagnement de l'avis de contravention.
Le formulaire est à envoyer à l'officier du ministère public près du tribunal de police dont l'adresse figure sur l'avis de contravention.

Ni le maire ni les agents placés sous sa responsabilité ne sont compétents pour donner suite à une demande d'indulgence ou de contestation d'une amende.

Enlèvement et mise en fourrière

La fourrière du Blanc-Mesnil procède, en application du Code de la route, aux enlèvements de véhicules sur le domaine public pour des motifs de stationnement gênant, dangereux, ou abusif (stationnement de plus de 7 jours consécutifs en un même lieu).

Où récupérer son véhicule ?

Après du délégataire de service : Nonneville Dépannage à Aulnay-sous-Bois

15, rue Albert Einstein

93600 Aulnay-sous-Bois

Tél. 01 43 85 33 33

Quelles pièces administratives fournir ?

- La carte grise du véhicule
- L'attestation d'assurance en cours de validité
- Le permis de conduire

Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri
BP 10076
93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Mardi
14:00–17:30
Mercredi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Jeudi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Vendredi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Samedi
09:00–11:45
Dimanche
Fermé

Dernier accès pour une prestation à **17h15**.

Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès
93150 Le Blanc-Mesnil

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Mardi
09:00–12:15, 13:30–19:45
Mercredi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Jeudi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Vendredi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Samedi
Fermé
Dimanche
Fermé

Pour toute démarche, prendre un rendez-vous sur le [formulaire en ligne](#).